



**Association étudiante de l'Université McGill**

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

**Students' Society of McGill University**

*Located on Haudenosaunee and Anishinaabe, traditional territories.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600 rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

# POLITIQUE DE L'ÂÉUM SUR L'ÉDUCATION UNIVERSITAIRE ACCESSIBLE

Adoptée par le conseil législatif : 2020/04/02

Expire le : 2025/01/01

Motion adoptée ([Lien](#))

## 1. Préambule et champ d'application

Toutes les personnes méritent le droit à une éducation accessible de qualité. L'assurance de ce droit devrait être l'une des principales responsabilités d'un syndicat étudiant.

Cette politique vise à réaffirmer les principes de l'Association de l'Université McGill (ci-après «ÂÉUM») sur la question de l'accessibilité scolaire et académique, et à décrire les efforts de plaidoyer à diriger vers les entités gouvernementales et les entités de l'Université McGill.

## 2. Contexte

L'ÂÉUM reconnaît que le monde universitaire occidental est systématiquement inaccessible. Les obstacles à l'éducation ont un impact disproportionné et prédominant sur les membres des groupes et identités historiquement marginalisés, y compris, mais sans s'y limiter : les étudiants autochtones, les étudiants racialisés, les étudiants queers, les étudiants ne s'identifiant pas comme masculins, les étudiants religieux, les étudiants handicapés, les étudiants à faible revenu, les étudiants de première génération et les étudiants-parents. Ces obstacles servent à perpétuer les structures de classe, car les personnes privilégiées ayant une éducation de qualité tendent vers un statut socio-économique plus élevé permettant à leurs enfants de faire de même. L'ÂÉUM reconnaît en outre que les intersections des identités décrites ci-dessus servent souvent à exacerber la gravité des obstacles rencontrés. L'ÂÉUM s'engage à démanteler les barrières auxquelles ces personnes sont confrontées et à lutter contre les systèmes d'oppression dans lesquels elles opèrent, où qu'elles soient.

L'ÂÉUM s'est historiquement engagée dans la lutte plus large contre ces efforts visant à priver de soutien ceux qui ont besoin de mesures d'accessibilité. En 1989, à la suite de la levée d'un gel des frais de scolarité de 22 ans par le gouvernement libéral de Robert Bourassa, l'ÂÉUM a accueilli le congrès



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

### Students' Society of McGill University

*Located on Haudenosaunee and Anishinaabe, traditional territories.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600 rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

fondateur de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)<sup>1</sup>. L'ÉUM a participé fréquemment avec ce groupe pendant 20 ans, plaidant pour le réinvestissement dans l'éducation et la lutte contre les augmentations supplémentaires des frais de scolarité.

En 2005, l'ÉUM a participé à une grève organisée par l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) lorsque le gouvernement libéral de Jean Charest a tenté de convertir 103 millions de dollars de subventions en prêts. Plus particulièrement, l'ÉUM s'est rangée aux côtés de l'ASSÉ, une fois de plus en grève contre les libéraux de Charest, alors que le gouvernement visait à augmenter les frais de scolarité de 75 % dans ce qui est devenu connu sous le nom de *Printemps érable* de 2012. Une partie importante de ce mouvement de grève exigeait non seulement la fin de l'augmentation proposée, mais amorçait aussi un mouvement renouvelé vers la gratuité de l'éducation au Québec.

L'ÉUM reconnaît que le mouvement de 2012 était loin d'être parfait, avec des groupes qui s'approprièrent les voix les uns des autres, et avec une culture de sexisme, de racisme, de violence et de violence sexuelle venant de l'intérieur même des cercles organisateurs. L'ÉUM s'engage, dans sa lutte contre l'inaccessibilité, à toujours donner la priorité à la sécurité et au bien-être de ses membres et à dénoncer les structures nuisibles dans toutes les communautés, militantes ou non.

### 3. Champ d'application, rôles et responsabilités

3.1 Bien que la politique de l'ÉUM sur l'éducation universitaire accessible (ci-après la « PEUA ») profite principalement à la population de premier cycle de l'Université McGill, les répercussions de ces efforts sur la population qui n'est pas de premier cycle ou n'étudie pas à McGill feront partie intégrante de la promulgation de la présente politique.

3.2 La PEUA est conçue pour exister en tandem avec tous les documents directeurs de l'ÉUM et de McGill, en particulier la politique d'accessibilité de l'ÉUM, la politique d'équité de l'ÉUM, la politique de solidarité envers les autochtones de l'ÉUM, la politique de l'ÉUM contre les stages non payés et la charte des droits de l'étudiant de McGill.

3.3 Sauf indication contraire, les activités de plaidoyer auprès de l'Université McGill doivent être menées principalement par la vice-présidence de l'ÉUM (affaires universitaires). Les efforts de plaidoyer dirigés vers les entités gouvernementales (municipales, provinciales et fédérales) doivent être menés principalement par la vice-présidence de l'ÉUM (affaires extérieures).

---

<sup>1</sup> <https://ssmu.ca/a-propos/histoire/?lang=fr>



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

### Students' Society of McGill University

*Located on Haudenosaunee and Anishinaabe, traditional territories.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600 rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

## 4. Valeurs et droits des membres du corps étudiant

4.1 L'ÀÉUM appuie l'interprétation de l'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF) d'un étudiant en tant que jeune travailleur intellectuel.<sup>2</sup>

4.1.1 L'interprétation est confirmée empiriquement si l'on considère les services intellectuels fournis par les membres du corps étudiant et de recherche de McGill aux secteurs public et privé, et le fait que les entreprises comptent de plus en plus sur la recherche universitaire pour orienter leurs activités.

4.1.2 Cette interprétation implique que les membres du corps étudiant ne devraient pas payer pour accéder à l'établissement qui exige ce travail intellectuel en échange d'une certification.

4.1.2.1 Au contraire, le membre du corps étudiant agissant comme travailleur intellectuel renforce la nécessité de rémunérer les membres du corps étudiant pour ce travail.

4.2 L'ÀÉUM reconnaît la légitimité de la Charte des droits de l'étudiant de McGill en matière d'accessibilité. Bien que l'ÀÉUM ait, et continue d'avoir, des griefs concernant la mise en œuvre de la Charte, nous nous efforcerons de respecter, en particulier, les clauses suivantes :

4.2.1 Chaque étudiant a droit à un enseignement de qualité (article 18).

4.2.2 (L'Université) fait tous les efforts raisonnables pour offrir aux étudiants un milieu propice à l'apprentissage et à l'évaluation, notamment afin d'assurer le maintien de conditions d'apprentissage et d'étude sécuritaires et convenables (article 18.iii).

4.2.3 L'Université a l'obligation de veiller à ce que les décisions et mesures administratives touchant les étudiants soient prises dans l'intérêt supérieur du corps étudiant. (article 14).

4.2.4 Chaque étudiant a le droit à une protection contre tout comportement vexatoire de la part d'un représentant de l'Université dans l'exercice de ses fonctions. (article 13).

4.3 En outre, la présente politique engage l'ÀÉUM à affirmer et à garantir à ses membres :

---

<sup>2</sup> <http://grenoble.unef.fr/unef-syndicat-etudiant/la-charte-de-grenoble/>



## **Association étudiante de l'Université McGill**

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

### **Students' Society of McGill University**

*Located on Haudenosaunee and Anishinaabe, traditional territories.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600 rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

4.3.1 Le droit à l'égalité d'accès à une éducation de qualité, indépendamment de l'identité, des antécédents ou des obstacles individuels.

4.3.2 Le droit à des mesures d'adaptation académiques justes et opportunes.

4.3.3 Le droit d'être rémunéré équitablement pour la main d'œuvre requise par son programme d'études, en plus des coûts associés aux crédits de cours pertinents, le cas échéant.

## 5. Plaidoyer externe

5.1 Il incombe au bureau de la vice-présidence (affaires extérieures) de défendre les valeurs et les droits énoncés dans la présente politique auprès des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, ainsi que de toutes les fédérations interuniversitaires, afin de promouvoir leur mise en œuvre et d'en surveiller l'application.

5.2 Dans tous les plaidoyers liés à l'accessibilité académique et éducative dirigés vers des organismes externes, l'AEUM doit :

5.2.1 S'opposer aux augmentations non consensuelles des frais de scolarité, y compris la déréglementation des frais de scolarité, et soutenir la mobilisation contre celles-ci.

5.2.1.1 Cela comprend la défense des droits des membres internationaux à une éducation accessible, ainsi que l'opposition et la mobilisation contre la déréglementation continue de leurs frais de scolarité.

5.2.2 Plaider en faveur d'un réinvestissement dans l'enseignement supérieur à tous les niveaux de gouvernement, dans le but de réduire et éventuellement d'éliminer tous les frais de scolarité et les frais accessoires en faveur de structures de financement de rechange qui ne font pas mettre la charge sur les membres du corps étudiant.

5.2.2.1 Travailler à s'éloigner d'une culture néolibérale de « l'utilisateur-payeur » et à comprendre la promotion de la possibilité d'accéder à une éducation de haute qualité et accessible en tant qu'intérêt public et droit de la personne.

5.2.2.2 À court et à moyen terme, c'est-à-dire jusqu'au renouvellement de la présente politique, la vice-présidence (externe) ou un membre délégué travaillera également avec les syndicats étudiants, les fédérations et les réseaux de solidarité pour faire



## **Association étudiante de l'Université McGill**

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## **Students' Society of McGill University**

*Located on Haudenosaunee and Anishinaabe, traditional territories.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600 rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

pression en faveur de la réforme et de l'investissement dans le programme Aide financière aux étudiants (AFE).

5.2.3 Assurer la juste rémunération, y compris la sécurité et les avantages sociaux, des stagiaires étudiants et demander au gouvernement provincial de reconnaître que les stages non rémunérés ne sont pas fondamentalement différents du travail non rémunéré et servent donc à la fois à exploiter les personnes qui travaillent et à rendre certaines professions inaccessibles aux familles à faible revenu.

5.2.4 Travailler à la mise en œuvre d'une base de données sur les ressources éducatives libres (REL) à l'échelle de la province avec du matériel en français et en anglais.

5.2.5 Plaider auprès du gouvernement provincial pour l'expansion des partenariats internationaux afin que les membres de la communauté étudiante des pays d'Afrique francophones puissent payer les mêmes frais de scolarité que ceux de France.

5.2.6 Soutenir les syndicats étudiants, les fédérations et les réseaux de solidarité qui partagent ces valeurs et ces objectifs.

5.3 Conformément à la politique de solidarité envers les autochtones de l'AEUM, l'AEUM reconnaît que les facteurs systémiques, ainsi que l'enseignement primaire et secondaire, constituent en grande partie des obstacles à l'accès des peuples autochtones à l'éducation postsecondaire. Par conséquent, les ressources et les efforts doivent viser à éliminer ces obstacles dans l'éducation accessible avant même que les membres de cette communauté étudiante ne s'inscrivent dans des établissements d'enseignement postsecondaire. Cela comprend un soutien législatif et financier pour corriger les écarts entre les systèmes d'éducation dans les réserves et les systèmes d'éducation hors réserve. En tant que tel, l'AEUM doit :

5.3.1 Demander au gouvernement fédéral d'éliminer l'écart dans le financement fédéral de l'éducation pour les enfants des Premières Nations scolarisés dans les réserves et les enfants des Premières Nations scolarisés à l'extérieur des réserves.

5.3.2 Demander aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'élaborer des programmes d'éducation de la petite enfance adaptés à la culture des familles autochtones.

5.3.3 Plaider en faveur du financement supplémentaire et des places réservées nécessaires à tous les paliers de gouvernement afin de combler l'écart de rendement entre les membres du corps étudiant autochtones et non autochtones, y compris le financement dans le cadre du



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Students' Society of McGill University

*Located on Haudenosaunee and Anishinaabe, traditional territories.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600 rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire, du Programme des facultés de médecine pour les Premières Nations et les Inuit au Québec et de programmes similaires.

## 6. Plaidoyer universitaire

6.1 Il incombe au bureau de la vice-présidence (affaires universitaires) de défendre les valeurs et les droits énoncés dans la présente politique auprès de l'administration McGill et de plaider en faveur de leur mise en œuvre et de leur opérationnalisation en conséquence.

6.2 Dans tous les plaidoyers liés à l'accessibilité académique et éducative adressée à l'administration de l'Université, l'AEUM doit, en collaboration avec la vice-présidence (externe) de l'AEUM et les autres membres du personnel étudiant de l'AEUM concernés, consulter les expériences vécues par les personnes qui rencontrent des obstacles académiques et, si possible et si ces personnes le souhaitent, leur permettre de se défendre elles-mêmes.

### 6.3 Accessibilité physique et infrastructurelle

6.3.1 L'AEUM reconnaît que les obstacles physiques et infrastructurels peuvent grandement entraver la capacité des membres du corps étudiant à se sentir en sécurité, accueillis et respectés sur le campus. En tant que tels, ces obstacles peuvent avoir un impact négatif sur leur capacité à réussir leurs études. L'AEUM s'engage par la présente à plaider pour :

6.3.1.1 La suppression des noms commémoratifs qui honorent ou glorifient des personnages historiques problématiques et/ou mettent en lumière les injustices commises par des personnages historiquement problématiques par le biais du plaidoyer et de l'éducation.

6.3.1.2 La célébration des grands personnages McGilllois de divers horizons (y compris, mais sans s'y limiter, les PANDC et LGTBQ2+) à l'avenir lorsqu'il s'agit de nommer de nouveaux bâtiments, etc.

6.3.1.3 La mise en place accrue de toilettes sans distinction de genre sur le campus.

6.3.1.4 La fourniture gratuite de produits d'hygiène menstruelle par l'Université dans toutes les toilettes réservées aux femmes, aux hommes et non genrées sur le campus.

6.3.2 L'AEUM doit également plaider en faveur de toute mesure d'accessibilité physique et infrastructurelle non spécifiquement énumérée dans les présentes, mais qui s'aligne sur les valeurs énoncées dans la présente politique.



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

### Students' Society of McGill University

*Located on Haudenosaunee and Anishinaabe, traditional territories.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600 rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

## 6.4 Accessibilité financière

6.4.1 De nombreux obstacles financiers auxquels se heurtent les membres du corps étudiant lorsqu'ils accèdent aux études postsecondaires peuvent être surmontés au niveau universitaire. En tant que tel, l'AEUM plaidera pour :

6.4.1.1 Mettre fin à l'arriéré des membres de la communauté étudiante des Premières Nations qui cherchent à poursuivre des études postsecondaires, et ce, en fournissant un financement accru et adéquat pour éliminer les obstacles financiers.

6.4.1.2 Identifier systématiquement et demander un financement externe pour financer des services de soutien plus étendus pour les membres de la communauté étudiante autochtone.

6.4.1.3 Une révision des exigences existantes en matière de renouvellement des bourses d'études fondées sur le mérite de manière à ce qu'elles tiennent compte du niveau de participation parascolaire et communautaire des étudiants et des responsabilités familiales et professionnelles, en plus des résultats scolaires.

6.4.1.4 La mise en œuvre d'une interdiction plus claire et plus largement distribuée du matériel didactique payant et des logiciels d'évaluation (p. ex. Top Hat) lorsque cela n'est pas clairement indiqué dans la version originale du plan de cours.

6.4.1.5 Augmentation de la mise en œuvre des ressources éducatives libres (REL) à l'intérieur et à l'extérieur de la salle de classe, idéalement à la place des manuels et des mallettes pédagogiques sur papier.

6.4.2 L'AEUM doit également plaider en faveur de toute mesure d'accessibilité financière non spécifiquement énumérée dans les présentes, mais qui s'aligne sur les valeurs énoncées dans la présente politique.

## 6.5 Accessibilité pédagogique/Accessibilité en classe

6.5.1 Dans tous les plaidoyers liés à l'accessibilité académique et éducative dirigés vers l'administration de l'Université, l'AEUM doit plaider pour :

6.5.1.1 Mise en œuvre d'une politique sur les mesures d'adaptation en cours d'études à l'échelle de l'université qui servira à centraliser les politiques existantes, à codifier les pratiques d'adaptation accessibles et à augmenter les situations pour lesquelles des mesures d'adaptation sont garanties

6.5.1.2 Mise en œuvre universelle des listes d'attente sur toutes les sections de cours où une est appropriée et peut être ajoutée



## Association étudiante de l'Université McGill

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

## Students' Society of McGill University

*Located on Haudenosaunee and Anishinaabe, traditional territories.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600 rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

6.5.1.3 Institutionnalisation permanente du projet pilote de report pour la première fois pour les examens finaux

6.5.1.4 Révision des règlements actuels sur les conflits d'examen final et inclusion formelle de ces règlements révisés dans la politique de l'Université relative à l'évaluation des étudiants

6.5.1.5 Utilisation universelle des noms et pronoms préférés des élèves, y compris lors des cérémonies de convocation

6.5.1.6 Accessibilité universelle obligatoire des enregistrements de conférences pour toutes les classes compatibles

6.5.1.7 Utilisation universelle des sous-titres dans toutes les vidéos en classe et assignées

6.5.1.8 Désigmatisation de l'utilisation des objets à triturer dans la salle de classe

6.5.2 Dans tous les plaidoyers liés à l'accessibilité académique et éducative dirigés vers l'administration de l'Université, l'AEUM doit plaider pour le **retrait de** :

6.5.2.1 Interdiction en classe de l'utilisation d'ordinateurs portables ou d'autres dispositifs électroniques de prise de notes et d'apprentissage

6.5.2.2 Notes médicales requises pour les accommodements académiques

6.5.3 L'AEUM veillera à ce que les services offerts par le Service étudiant d'accessibilité et d'aide à la réussite demeurent efficaces, bien intégrés à la gestion des cours et, en soi, accessibles.

6.5.3 L'AEUM doit également plaider en faveur de toute mesure d'accessibilité pédagogique non spécifiquement énumérée dans les présentes, mais qui s'aligne sur les valeurs énoncées dans la présente politique.

## 6.6 Accessibilité à la programmation académique

6.6.1 Dans tous les plaidoyers liés à l'accessibilité académique et éducative dirigés vers l'administration de l'Université, l'AEUM doit plaider pour :

6.6.1.1 Expansion des cours offerts à McGill qui mettent l'accent spécifiquement sur le contenu non occidental ou eurocentrique

6.6.1.2 Enseignement des cours de langues autochtones en tant que cours crédités

6.6.1.3 Capacité des membres du corps étudiant à obtenir des crédits de transfert ou un statut académique avancé pour les programmes autochtones inspirés de la terre

6.6.2 L'AEUM doit également plaider en faveur de toute mesure d'accessibilité pédagogique non spécifiquement énumérée dans les présentes, mais qui s'aligne sur les valeurs énoncées dans la présente politique.



## **Association étudiante de l'Université McGill**

*Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.*

### **Students' Society of McGill University**

*Located on Haudenosaunee and Anishinaabe, traditional territories.*

[ssmu.ca](http://ssmu.ca) | (514) 398-6800 | 3600 rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

## 7. Rapports et examen

7.1 Toutes les directions responsables de la mise en œuvre de la présente politique doivent faire rapport au conseil législatif sur une base annuelle concernant l'exécution de leurs responsabilités, comme indiqué ci-dessus.

7.2 Lors de l'examen de la présente politique, les directions s'engagent à consulter, au minimum : le caucus sénatorial de l'AEUM, la vice-présidence universitaire au niveau des facultés (ou leurs équivalents), le comité d'équité de l'AEUM, le comité des affaires autochtones de l'AEUM, le comité d'environnement de l'AEUM, le Groupe de recherche à intérêt public du Québec (GRIP) à l'Université McGill, le Réseau des étudiants noirs, l'Alliance étudiante autochtone, l'Union for Gender Empowermen, Queer McGill et Climate Justice Action McGill.

7.3 L'exécutif de l'AEUM tiendra une assemblée publique semestrielle pour entendre les préoccupations des membres du corps étudiant concernant la vie universitaire et la présente politique.